

Compagnie Nationale des Experts Psychologues (CNEPSY)

*Compagnie des Experts Psychologues près les Cours d'Appel de la Région Parisienne
(CEPCARP)*

Samedi 21 septembre 2024

L'EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE PÉNALE ET CIVILE

Faculté de Théologie Protestante de Paris
83 boulevard Arago – 75014 Paris
Métro et RER (Denfert-Rochereau)

Inscription courriel et renseignements auprès de christianballouard@hotmail.com
La journée d'études est ouverte aux membres de la CNEPSY et de la CEPCARP à jour de leur cotisation

Programme

MATINÉE

9 heures 15 : Accueil des participants

9 heures 30 Introduction : qu'est-ce qu'un expert judiciaire ? : le titre, les obligations légales, le statut social et fiscal, la déontologie des experts

10 heures : L'EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE EN MATIÈRE PÉNALE

Les juridictions ordonnatrices d'expertises ; l'enquête préliminaire - l'instruction

Le type de procédure : correctionnelle, criminelle ; les expertises post-sentencielles

Les règles du code de procédure pénale régissant l'expertise

La mission et ses questions : la saisine de l'expert, ses relations avec le juge, les délais

Mise en œuvre des opérations d'expertise : la convocation au cabinet de l'expert, sur le lieu de détention

L'entretien clinique, la place des tests.

L'écriture du rapport, son dépôt ; attestation de mission et honoraires ;

La comparution de l'expert à l'audience (Tribunal pour enfants, Cour d'assises)

Focus sur la réquisition et l'ITT psychologique

12 heures 15 : repas libre

APRÈS-MIDI

13 heures 30 : L'EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE EN MATIÈRE CIVILE

Qu'est-ce qu'une procédure civile ? Le principe du contradictoire

Domaines d'intervention au civil : les affaires familiales, la réparation des préjudices.

La désignation de l'expert ; la consignation ; l'aide juridictionnelle ;

Les convocations ; les relations avec les avocats, avec les assistants techniques ; la communication des pièces ; la prise en compte des observations des parties ;

La rédaction et le dépôt du rapport

La fixation des honoraires : établissement du mémoire ; l'ordonnance de taxe, la déconsignation.

Focus sur les intérêts civils et la procédure Dintilhac

16 h 30 : conseil d'administration de la CNEPSY